

# Informations-Nouvelles

Les comptes rendus des séances du conseil municipal de Lyon portaient jusqu'à ce jour cette mention : « Présidence de Monsieur Barodet, maire. »

Depuis hier, cette mention a été ainsi modifiée : « Présidence du citoyen Barodet, maire. »

Cela ne sera-t-il pas d'une fâcheuse influence sur la rue Grégoire ?

Le Journal de Lyon publie une protestation de M. Schneegans, ancien député d'Alsace et adjoint au maire de Strasbourg, contre le rapport du conseil d'enquête sur la capitulation de cette ville.

M. Schneegans dit que la garde nationale resta sur les remparts jusqu'au dernier jour du siège et que les francs-tireurs, ainsi que les compagnies franches, allèrent au feu jusqu'à la fin.

Les pompiers, décimés par les obus, firent héroïquement leur devoir, mais l'infanterie et la garde nationale furent systématiquement éloignées des postes de combat.

Le préfet impérial, M. Pron, refusa des armes à la population qui demandait à marcher.

La protestation rappelle que la garnison de Strasbourg comprenait un régiment d'infanterie et 60 pontonniers.

La population n'est pas responsable de la chute de Strasbourg, due à l'insuffisance des moyens de défense et à l'incurie de l'administration militaire.

M. Schneegans termine en disant que l'Alsace est déjà assez malheureuse, et il regrette que le conseil d'enquête ait jeté le blâme sur une population qui a été abandonnée.

On se souvient de la plaisante description qui fut faite, en 1848, des pièces de monnaies frappées à cette époque :

Liberté, point; égalité, point; fraternité, point. Le Figaro prétend que sur les monnaies actuelles on a pris soin de ne pas donner prise à cette plaisanterie. On a remplacé les points par des étoiles.

A-t-on placé la liberté, l'égalité et la fraternité dans les étoiles pour nous faire comprendre délicatement que la République ne peut nous les donner ici-bas ?

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 29 mai

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Est adopté sans débat le projet de loi ayant pour objet de prolonger jusqu'au 1er janvier 1878 le délai fixé par l'article 13 de la loi du 12 février 1872, sur la reconstitution de l'état-civil de Paris.

M. Charles Rolland, au nom de la commission d'initiative, dépose un rapport concluant à la prise en considération de la proposition de M. Fourcade, qui tend à instituer une Faculté de médecine et de pharmacie à Bordeaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les droits de timbre aux dépens des titres de rentes et effets publics des gouvernements étrangers.

L'article 1er fixe ces droits comme suit : 2 fr. pour chaque titre de 500 fr., et au-dessous ; 1 fr. 50 pour chaque titre de 200 fr. à 1,000 fr. ; 3 fr. pour chaque titre de 1,000 à 2,000 fr., ainsi de suite à raison de 1 fr. 50 par 1,000 fr. ou fraction de 1,000 fr.

Cet article est adopté sans débat.

L'article 2 assujettit les émissions de titre des gouvernements étrangers en France à la formalité d'une déclaration préalable.

Cet article est adopté.

L'article 3 indique la procédure à suivre pour constater la contrefaçon, et le chiffre de l'amende, qui sera de 5 0/10 de la valeur nominale des titres, et ne pourra être inférieure à 50 francs.

M. de Soubeyran demande si les souscriptions faites par des Français à des

titres émis à l'étranger seront soumis au timbre.

M. Mahieu-Rodet, rapporteur, répond affirmativement, et il y a eu unanimité en faveur des Français à souscrire négativement dans le cas contraire. L'article 3 est adopté.

L'article 4 porte que le droit de timbre des souscriptions créées en France pourra être acquitté par l'apposition de timbres mobiles. Cet article est adopté.

Adoption de l'ensemble du projet.

Reprise de la discussion du projet concernant les commissions administratives des établissements de bienfaisance.

M. Claude développe sur un paragraphe de l'article 2 un amendement tendant à attribuer aux préfets que la désignation d'un seul membre.

Cet amendement est adopté et l'ensemble de l'article 2 est adopté.

Adoption d'un article additionnel proposé par M. Paris, lequel astreint les membres des commissions de bienfaisance à résider dans la commune.

Cet article devient l'article 3.

M. Féray, sur l'article 3, demandant la présidence des bureaux de bienfaisance au maire ou à son adjoint, développe un amendement attribuant au maire le droit de se faire remplacer par son adjoint d'une façon permanente.

M. Leccel appuie cet amendement qui est combattu par la commission.

Rejet de l'amendement Féray et adoption de l'article 3 qui devient l'article 4.

Adoption des articles 5 à 9 relatifs au recrutement périodique et au fonctionnement des commissions de bienfaisance.

Adoption de l'art. 10 relatif à la composition de la commission administrative des hospices de Lyon.

M. Chevandier développe un paragraphe additionnel tendant à mettre au concours les places des médecins et chirurgiens des hôpitaux dans les villes au-dessus de 20,000 âmes.

Rejet de cet amendement et adoption des art. 11 à 13.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération du projet.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition du comte Joubert, relative aux offenses commises par des députés envers l'Assemblée nationale, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 7 mai 1819.

La Commission d'initiative conclut à la non prise en considération.

M. le comte Joubert commence par féliciter la majorité d'avoir trouvé son centre de gravité, mais l'orateur voudrait un ministre honnête recruté parmi la majorité. Arrivant à sa proposition, l'honorable membre combat les conclusions de la commission.

La proposition a deux objets : 1er Punir les offenses commises par des députés contre l'Assemblée dans le local des séances ; 2e Punir les offenses commises en dehors de ce local, c'est-à-dire sauvegarder la dignité des débats et celle de la Chambre. En terminant, l'orateur adjure l'Assemblée de ne pas adopter les conclusions de la commission d'initiative.

M. Bagnacé, rapporteur, vient soutenir les conclusions de la commission, la proposition du comte Joubert tendant à introduire dans les pratiques parlementaires des innovations dangereuses.

Par 285 voix contre 229, les conclusions de la commission sont adoptées et la proposition du comte Joubert est rejetée.

La discussion sur la proposition Schœlcher relative à l'abolition de la peine de mort est renvoyée après le vote de la loi militaire.

M. Fouquet rapporte ensuite quelques pétitions qui sont écartées par l'ordre du jour.

L'Assemblée décide la mise en tête de l'ordre du jour de lundi, le projet relatif au remboursement des sommes payées aux Allemands par les départements.

La séance est levée à 5 heures 20 minutes.

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante à tous les généraux commandant les divisions et subdivisions militaires :

J'ai décidé que des travailleurs militaires seraient mis, cette année, comme cela a lieu les années précédentes, à la disposition des cultivateurs qui en auraient besoin pour les travaux des champs.

Il est entendu que les conditions fixées par la circulaire ministérielle du 12 juillet 1874 seront observées, et que l'on ne mettra à la disposition des cultivateurs que les hommes admis à l'école de bataillon.

Je vous prie de vouloir bien donner des ordres en conséquence et en aviser MM. les préfets de votre division.

Roubaix, le 26 mai 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Nous comptons sur votre obligeance pour vouloir bien insérer la rectification suivante, dans votre plus prochain numéro :

Dans le compte-rendu de l'incendie qui eut lieu le 25 au matin, dans notre établissement, vous dites à tort que le magasin du second étage du bâtiment incendié renfermait des déchets pour une somme importante.

Les déchets auxquels vous faites allusion, avaient été facturés et livrés quelques jours avant l'incendie.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

PROUVOT JEUNE et C<sup>e</sup>.

La lettre suivante vient d'être adressée à M. le commandant du corps des pompiers :

Monsieur le Commandant,

Nous avons l'honneur de vous exprimer nos remerciements pour le zèle et le dévouement dont le corps des sapeurs-pompiers a fait preuve durant l'incendie qui a éclaté hier, dans notre établissement.

Nous vous prions d'être, près des hommes dévoués que vous commandez, l'interprète de notre vive reconnaissance.

PROUVOT JEUNE et C<sup>e</sup>.

Nous savons que MM. Prouvot Jeune et C<sup>e</sup> ont fait remettre à M. le commandant des pompiers un don pour la caisse de secours du bataillon.

Hier après-midi, un regrettable accident est arrivé dans la Grande-Rue. Un jeune gamin, âgé de 5 ans, voyant passer un de ces lourds chariots qui servent au transport des sacs de farine, courut sous le chariot se placer dans la bascule. Dans les efforts qu'il fit, sans doute, pour faire osciller la bascule, il tomba et eut la main et la jambe gauches écrasées par une des roues du véhicule.

Il a été transporté chez ses parents, dont le domicile est très proche du lieu de l'accident.

Son état est désespéré.

Un vol d'effets d'habillement a été commis, hier, au préjudice de M. Montagne, boulanger, demeurant à Mouveaux.

L'auteur de ce vol est inconnu.

Mercredi dernier, Philippe Pauchant, manoeuvre, âgé de 18 ans, est tombé du second étage d'une maison en construction, rue du Nouveau-Monde.

Il s'est grièvement blessé dans sa chute et a été transporté à l'hôpital. Son état, aujourd'hui, est aussi satisfaisant que possible.

Hier après-midi, vers cinq heures, deux chevaux attelés à une voiture de brasseur qui stationnait rue d'Inkermann, se sont emportés et, dans leur course, ont renversé un candélabre qui a été brisé.

On n'a pas eu d'autre accident à déplorer.

Cet attelage appartient à M. T. brasseur à Tourcoing.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

17 mai. — Debel Marie, rue de Lille. — Bonneau Nicolas, rue du Coq Français. — Segard Jean-Baptiste, au Tilleul. — Parent Paul, au Fontenoy. — Dumoulin Mélanie, au Jean Ghislain. — Watrelos Arthur, rue des Longues-Haies.

18 mai. — Crain Adélaïde, au Fontenoy. — Courrier Louis, rue des Anges. — Wante Jeanne, rue Latérale. — Reynjans Alphonse,

au Tilleul. — Delange Oscar, rue de la Chapelle Carrette. — Liagre Victoire, rue St-Maurice. — Dupire Auguste, rue du Carroi.

19 mai. — Odille Vancoppenolle, au Tilleul. — Clotaire Desobry, rue de Mouveaux. — Edouard Pillebe, rue de la Banque. — César Pauchet, rue de la Vigne. — Denis Samain, au Pile.

20 mai. — Léonard Samain, au Diercisme. — Philomène De Bock, rue Saints-Anges. — Angèle Dhout, rue de Lannoy. — Pierre Depraetere, rue de la Barbe d'Or. — Aimable Leveugle, au Fort Mullier. — Angèle Cateau, rue Jacquart. — Marie Vanhoutte, rue d'Archimède. — Louis Jonckheere, rue des Longues-Haies. — Aurélie Doulé, Impasse du Château. — Marie Ryckbosch, rue de Lille. — Charles Verspeeten, rue Magenta.

21 mai. — Charles Verspeeten, rue de Magenta. — Henri Sceux, rue de Tourcoing. — Henriette Sycnaeve, Grande-Rue. — Louis Knockaert, rue de Tourcoing. — Hélène Renaux, rue des Longues-Haies. — Louis Werhenneman, au Pile. — Clotilde Werhenneman, au Pile. — Alfred Herman, au Pile. — Eugénie Desnel, rue de Mouveaux. — Arthur Van Elstraël, rue des Longues-Haies. — Léocadie Playe, au Pile. — Pierre Lépiat, rue de la Croix. — Marie Balcaen, rue de Tourcoing.

22 mai. — Jules Carton, rue de la Fosse aux Chènes. — Jeanne Joret, rue de Tourcoing. — Sidonie Masseur, rue des Longues-Haies. — Jeanne Wilfart, rue de Fondreurs. — Marie Fischlin, au Fontenoy. — Louis Leplat, au Tilleul. — Marie Papegay, rue de Mouveaux. — Marie Lefebvre, au bas de l'Enfer. — Eugène Jouveau, rue de l'Allouette. — Jules Vandeburie, rue du Chemin de Fer.

23 mai. — Angèle Vot, rue des 7 Ponts. — Edouard Durant, au Trichon. — Louise Wagnon, rue Latérale. — Joséphine Dostoumbes, au Fort Sico. — Edmond Guilbert, rue de Blancbemaillie. — Théophile Rassemont, au Fontenoy.

24 mai. — Edouard Defurme, au Pile. — Léonie Leuzie, rue de la Promenade. — Victor Demestere, rue des 15 Ballois. — Marie Nonelle, au Fontenoy. — Marguerite Alixia Louise Hortense Knorr, rue St-Jean.

DECES

17 mai. — Decatoire Maria, 7 mois, rue de Lannoy. — Viquin Albertine, 55 ans, ménagère, rue de la Rondelle. — Masse Arthur, 3 mois, rue de l'Allouette. — Clarebout Pierre, 45 ans, fleurier à l'Époule. — Marin Irma, 5 mois, aux 3 Ponts. — Parris Irma, 17 ans, ménagère, rue Pelart. — Vandermere Rosalie, 17 ans, tisserande, à l'Hôpital. — Delrue Adélaïde, 32 ans, tisserande, rue Bernard.

18 mai. — Leveugle Joséphine, 34 ans, ménagère, au Cul de Four. — Burin Lucien, 8 ans, rue de la Campagne. — Thiébaud Léon, 1 an, rue de la Paix. — Accart Georges, 1 an, rue Pierre de Roubaix. — Vanhessche Victoire, 26 ans, journalière, rue de l'Hermitage. — Derbaudringhien Achille, 4 mois, rue de l'Hermitage.

19 mai. — Marie Lepoutre, 38 ans, ménagère, rue de la Guinguette. — Marie Ringeval, 5 jours, à l'Hôpital.

20 mai. — Emile Lombart, 2 ans, rue du Chemin de Fer. — François Thiebaud, 46 ans, maître cordonnier, rue de Mouveaux.

21 mai. — Emile Bytcheier, 3 ans, au 7 Ponts. — Laure Cousier, 2 ans, rue St-Honoré. — Rosa Vanhove, 63 ans, propriétaire, place de la Marie. — Emma Cacheux, 3 mois, rue des Fossés.

22 mai. — Florine Brumia, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Henri Maton, 5 ans, rue de Mouveaux. — Thérèse Bourdeau, 38 ans, ménagère, rue de Lille. — Henri Delannoy, 4 mois, rue d'Alma. — Louise Detournay, 72 ans, sans profession, rue de Lille.

23 mai. — Louis Dujardin, 16 ans, au Pile. — Gabrielle Wilgait, 7 jours, rue de Lannoy. — Marie Dolabarre, 11 mois, rue de Lille. — Louis Jean-Baptiste, 57 ans, tisserand, à l'Hôpital.

24 mai. — Angèle Questroy, 6 ans, place de l'Abattoir. — Gustave Delbecque, 17 ans, aux 7 Ponts. — Mélanie Dumoulin, 7 jours, au Jean Ghislain. — Armand Leciereq, 1 an, au Fort Mullier.

MARIAGE

18 mai. — Wibaux Hyppolite, 18 ans, fabricant d'armats, et Montignies Joséphine, 33 ans, cabaretière.

Mahieu Dejasse, 30 ans, laveur, et Henriette Hennuiez, 31 ans, journalière. — Charles Vanpevenage, 24 ans, ourdisseur, et Flore Labitte, 22 ans, bobineuse. — Jean Van Welden, 23 ans, menuisier, et Stéphanie Malfeyt, 27 ans, journalière. — Edouard Bayard, 22 ans, agent de police, et Honorine Duquesne, 26 ans, tisserande. — Charles Morelle, 22 ans, tisserand, et Philomène Durheim, 22 ans, tisserande. — Edouard Hourez, 22 ans, peigneron, et Marie Chantraine, 22 ans, ménagère. — Louis Pruvot, 23 ans, tisserand, et Amélie Deloseluse, 45 ans, rattachée. — Narcisse Lefebvre, 28 ans, charbon, et Marie Verdoucq, 33 ans, couturière. — Louis Petit, 23 ans, fleur, et Marie Deneef, 19 ans, journalière. — Hilaire Delbart, 29 ans, peintre, et Silvie Pruvot, 23 ans, pigurière. — Flouimoud Leclercq, 23 ans, tisserand, et Marie Delplacé, 24 ans, bobineuse. — Xavier Duquesne, 27 ans, tisserand, et Fédine Stuaudin, 22 ans, tisserande. — Arthur Lamau, 22 ans, peigneron, et Marie Héliu, 21 ans, tisserande. — César Fontaine, 29 ans, tisserand, et Elise Lecointre, 20 ans, tisserande. — Désiré Nobébart, 30 ans, tisserand, et Fédicé Dapsens, 25 ans, dévideuse.

20 mai. — Noël Lemaire, 27 ans, garçon de magasin, et Eugénie Delin, 24 ans, soigneuse. — Léopold Maes, 36 ans, garçon de brasserie, et Hermance Delaporte, 31 ans, journalière. — Louis Hubert, 25 ans, journalier, et Marie Egiole, 25 ans, soigneuse. — Clément Watiez, 28 ans, briqueteur, et Philoane Descamps, 24 ans, bobineuse. — Théodore Demersman, 30 ans, tisserand, et Cathérine Vercauteren, 27 ans, tisserande. — Achille Vancamp, 22 ans, tisserand, et Lucie Lequesne, 27 ans, tisserande. — Louis Duquenne, 30 ans, chauffeur, et Julienne Barin, 41 ans, tisserande. — Emile Delhay, 25 ans, tisserand, et Adèle Delobelle, 23 ans, tisserande. — Joseph Gabriel, 32 ans, tisserand, et Sophie Verfaillie, 26 ans, rattachée. — Gustave Decotignies, 24 ans, fleurier, et Amélie Detrickere, 21 ans, rattachée. — Jules Mangamme, 26 ans, couvreur, et Céline Demnez, 21 ans, soigneuse. — Isidore Henry, 30 ans, tisserand, et Marie Verdière, 34 ans, journalière. — Philippe Benoot, 40 ans, tailleur d'habits, et Sophie Declercq, 45 ans, rattachée. — Charles Bonnel, 46 ans, ourdisseur, et Appoline Desmarchelier, 37 ans, tisserande. — Adolphe Deruelle, 22 ans, tisserand, et Eudoxie Vanmareck, 23 ans, tisserande. — Amalthe Facheux, 30 ans, tisserand, Céline Duquesne, 21 ans, bobineuse. — Alphonse Jusy, 26 ans, fleurier, et Clément Doulé, 21 ans, rattachée. — Auguste Murth, 21 ans, apprêteur, et Clément Veercruyssen, 22 ans, journalière. — Floris Catalain, 27 ans, tisserand, et Clément Rousset, 21 ans, pigurière. — Martin Bourgeois, 33 ans, tisserand, et Romaine Hautecour, 27 ans, bobineuse. — Auguste Vanoverbergh, 32 ans, tisserand, et Philomène Carpentier, 28 ans, peigneuse. — Théodore Florin, 29 ans, tisserand, et Florine Lefebvre, 27 ans, tisserande. — Charles Liéart, 22 ans, peigneron, et Florentine Bonte, 18 ans, bobineuse. — Henri Seynave, 28 ans, apprêteur, et Clément Merlin, 28 ans, rattachée. — Louis Voreux, 40 ans, laveur de laines, et Elise Cateau, 38 ans, ménagère. — Henri Leveugle, 38 ans, menuisier, et Juliette Thiebaud, 22 ans, bobineuse. — Emile Lecourt, 39 ans, employé de commerce, et Louise Willem, 22 ans, bobineuse. — Alphonse Goens, 23 ans, chauffeur, et Pitennelle Van Leent, 20 ans, rattachée. — François Schuermans, 26 ans, tailleur d'habits, et Honorine Cateau, 23 ans, tisserande. — Félix Franchomme, 24 ans, maître ourdisseur, et Marie Catoire, 24 ans, bobineuse. — Jean Decraemer, 21 ans, fleurier, et Léonie Delbart, 48 ans, rattachée. — Emile Florin, 30 ans, tisserand, et Marie Duvilleur, 20 ans, soigneuse.

20 mai. — Léandre Dewerdit, 26 ans, corroyeur, et Marie Marcan, 25 ans, journalière. — François Van Glabeké, 22 ans, tisserand, et Rosalie Dewintre, 24 ans, tisserande. — Alphonse Debaisieux, 28 ans, journalier, et Ursule Planquella, 19 ans, rattachée. — Jean Thys, 26 ans, tisserand, et Marie Vanderheyde, 21 ans, tisserande. — Auguste Verplancken, 32 ans, journalier, et Prudence Maebe, 25 ans, journalière. — Napoléon Delcourt, 24 ans, tisserand, et Juffé Clavet, 19 ans, tisserande. — Auguste Vandendriesthe, 34 ans, peintre, et Sidonie Annot, 28 ans, servante. — Léopold Decloeter, 23 ans, tisserand, et Joanne Deneef, 26 ans, tisserande. — Joseph Gillis, 27 ans,

MARIAGES

20 mai. — Léandre Dewerdit, 26 ans, corroyeur, et Marie Marcan, 25 ans, journalière. — François Van Glabeké, 22 ans, tisserand, et Rosalie Dewintre, 24 ans, tisserande. — Alphonse Debaisieux, 28 ans, journalier, et Ursule Planquella, 19 ans, rattachée. — Jean Thys, 26 ans, tisserand, et Marie Vanderheyde, 21 ans, tisserande. — Auguste Verplancken, 32 ans, journalier, et Prudence Maebe, 25 ans, journalière. — Napoléon Delcourt, 24 ans, tisserand, et Juffé Clavet, 19 ans, tisserande. — Auguste Vandendriesthe, 34 ans, peintre, et Sidonie Annot, 28 ans, servante. — Léopold Decloeter, 23 ans, tisserand, et Joanne Deneef, 26 ans, tisserande. — Joseph Gillis, 27 ans,